

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

DECRET N° 79/385 du 7 ~~10~~7/79
portant nomination des Auditeurs de
Justice./

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu l'acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979, portant fondement,
Organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

D. B. Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant Statut de la
Magistrature ;

Vu le decret 183/61 du 3 août 1961 portant application
de la loi 42/61 susvisée ;

Vu le decret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
de rémunérations des fonctionnaires ;

D. J. F. Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'orga-
nisation judiciaire et la compétence des juridictions ;

Vu le decret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementant
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;

Vu le decret 75/390 Du 26 Août 1975 abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du decret 183/61 du 3 Août
1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif
au statut de la magistrature ;

Vu le decret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le decret 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE

ARTICLE 1ER : Les étudiants dont les noms suivent, de Nationali-
té Congolaise, licenciés en Droit, sont nommés Auditeurs de Jus-
tice (indice 790)

- MM MAKAYA-SOMANGA Auguste, né vers 1952 à Pointe-Noire
- - MOUKETO Frédéric Antoine, né le 26/2/1952 à P/Noire
- - MAKELE-MFOUKOU Jean, né vers 1947 à Mouyondzi

..../....

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet et pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.//.

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA

Le Garde des Sceaux, ministre
de la Justice et du Travail

V. TAMBA-TAMBA.

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

- MJT/CAB 1
- SGAJ/DSJ 2
- Parquet Général 3
- D. B 1
- D. C. F 1
- J. O. R. P. C. 1
- SGG/Courrier 1